



Saint Antoine sur l'Isle

DELIB 2024 32
Classification 8.8

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 033-213303738-20240920-DELIB_2024_32-AI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT SEPTEMBRE**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 septembre 2024

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK - Véronique BAUDRY - Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSÉE: Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale (pouvoir donné à Wilfried RIBÉRAUD)

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

OBJET : Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15,
Vu l'article L 141-5-3 du Code de l'Energie,

La commune de SAINT ANTOINE SUR L'ISLE souhaite participer à la réalisation des objectifs de transition énergétique tant nationaux que régionaux et inscrire certains projets de développement d'énergies renouvelables dans la dynamique de son territoire.

Madame le Maire évoque le contexte en matière d'EnR sur la commune : le projet de halle photovoltaïque mené par le SDEEG et des projets d'installation par des propriétaires privés.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de concertation mises en place du 9 au 20 septembre 2024 : mise à disposition d'un dossier d'information en mairie et d'un registre d'observation. Cette concertation a été annoncée par voie électronique sur le site de la commune ainsi que par le bulletin municipal paru le 3 septembre 2024.

Aucune observation n'a été émise.

A l'issue de cette concertation, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables telles qu'énoncées dans le tableau récapitulatif joint.

Il est également expliqué qu'en cas de délibération favorable du Conseil Municipal, ces zones d'accélération seront arrêtées conformément à la procédure fixée à l'article L141-5-3 du Code de l'Energie. Une transmission sera effectuée au référent préfectoral unique et à la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide de définir les Zones d'Accélération des Energies Revouvelables (ZAEER) proposées et reprises dans le tableau et les plans joints.

Madame le Maire est chargée de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 24 septembre 2024

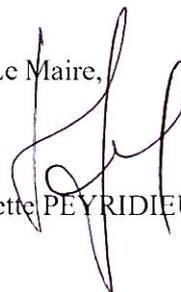
La Secrétaire de Séance,



Edith NAUZE



Le Maire,



Paquerette PEYRIDIEUX



**DÉFINITION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES
ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)
ZAEnR Solaire Photovoltaïque**

annexe à la délibération n°2024_31

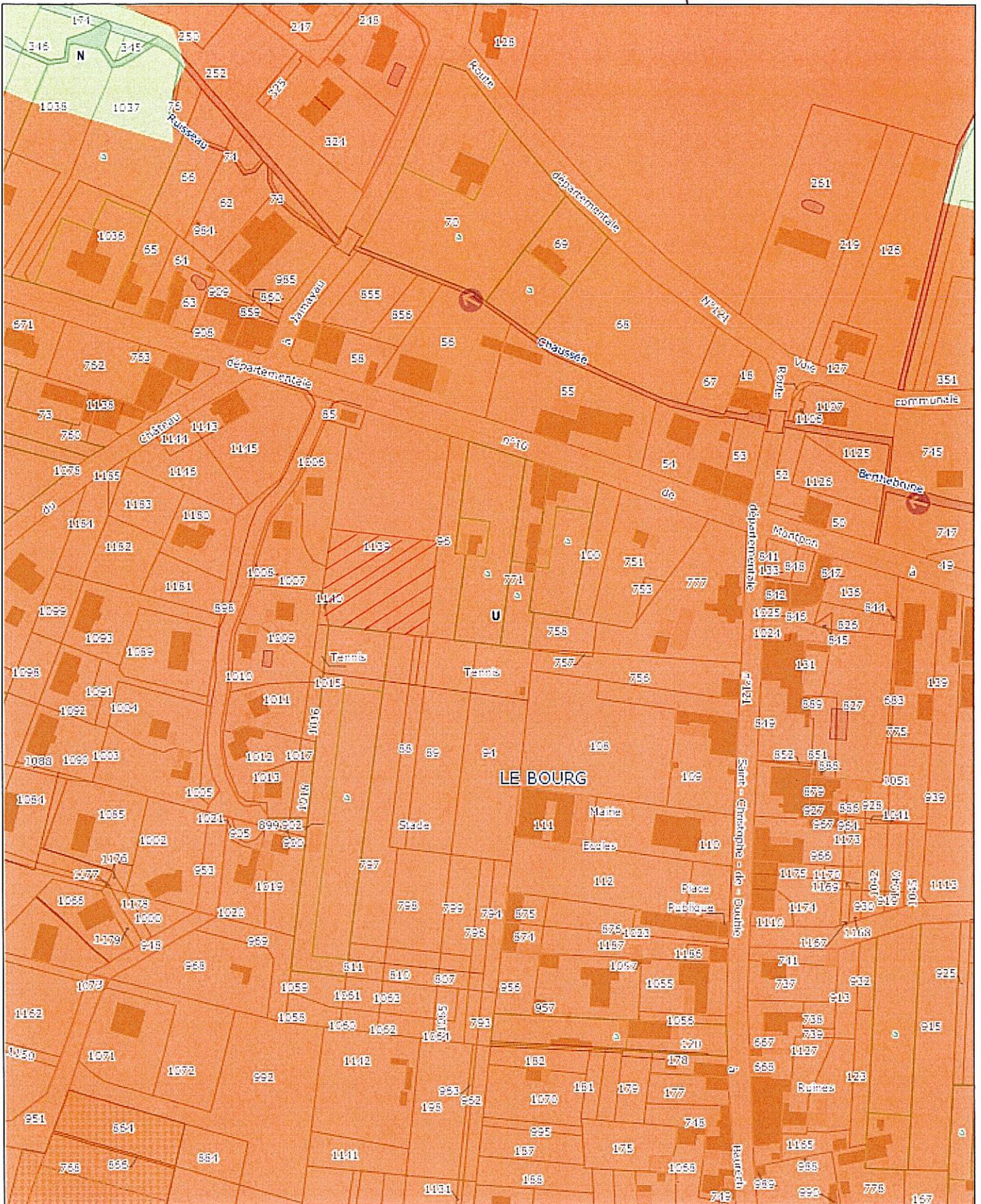
Pour des projets photovoltaïques en toiture et/ou sur parkings

SECTEUR	Références cadastrales	Superficie en m2
Centre bourg (halle photovoltaïque de 1286 m2)	D 1139	3 302 m2
Zone artisanale	ZK 237	3 075 m2
	ZK 254	957 m2
TOTAL		7 334 m2

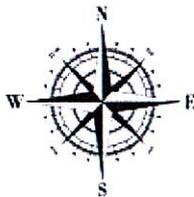
Pour des projets photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels ou forestiers

SECTEUR	Références cadastrales	Superficie en m2
Le Paillot	ZE 8	75 570 m2
	ZE 9	190 m2
	ZE 10	10 960 m2
	ZE 15	5 790 m2
	ZE 14 (partielle)	700 m2
	ZE 16	22 340 m2
Le Grand Français Nord	ZI 1	22 400 m2
Le Grand Français Nord	ZI 2	12 420 m2
Le Grand Français Nord	ZI 23	1 150 m2
Le Grand Français Nord	ZI 39	2 466 m2
Le Grand Français Nord	ZI 54	108 105 m2
Le Grand Français Nord	ZI 60	1 260 m2
Colybric	ZI 70	1 532 m2
Colybric	ZI 67	84 466 m2
Colybric	ZI 28	850 m2
Le Pic	C 1216	48 349 m2
Le Pic	C 1217	9 448 m2
Le Petit Bardou (projet sur 5 000 m ² environ)	ZA 8	48 630 m2
TOTAL		456 626 m2

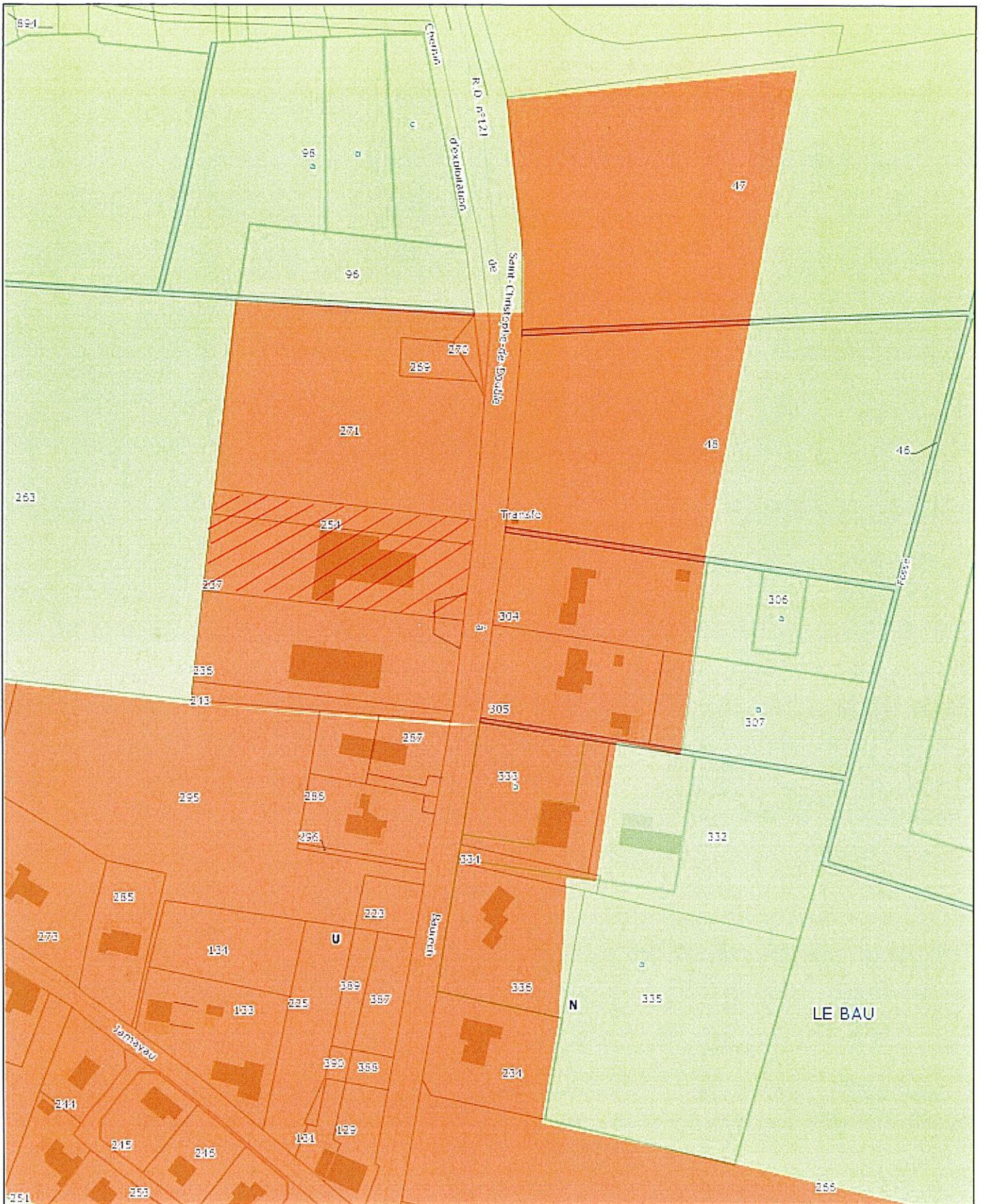
Centre bourg // halle photovoltaïque



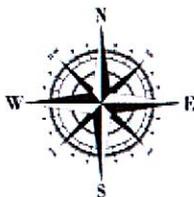
Echelle : 1/2000



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Echelle : 1/2000

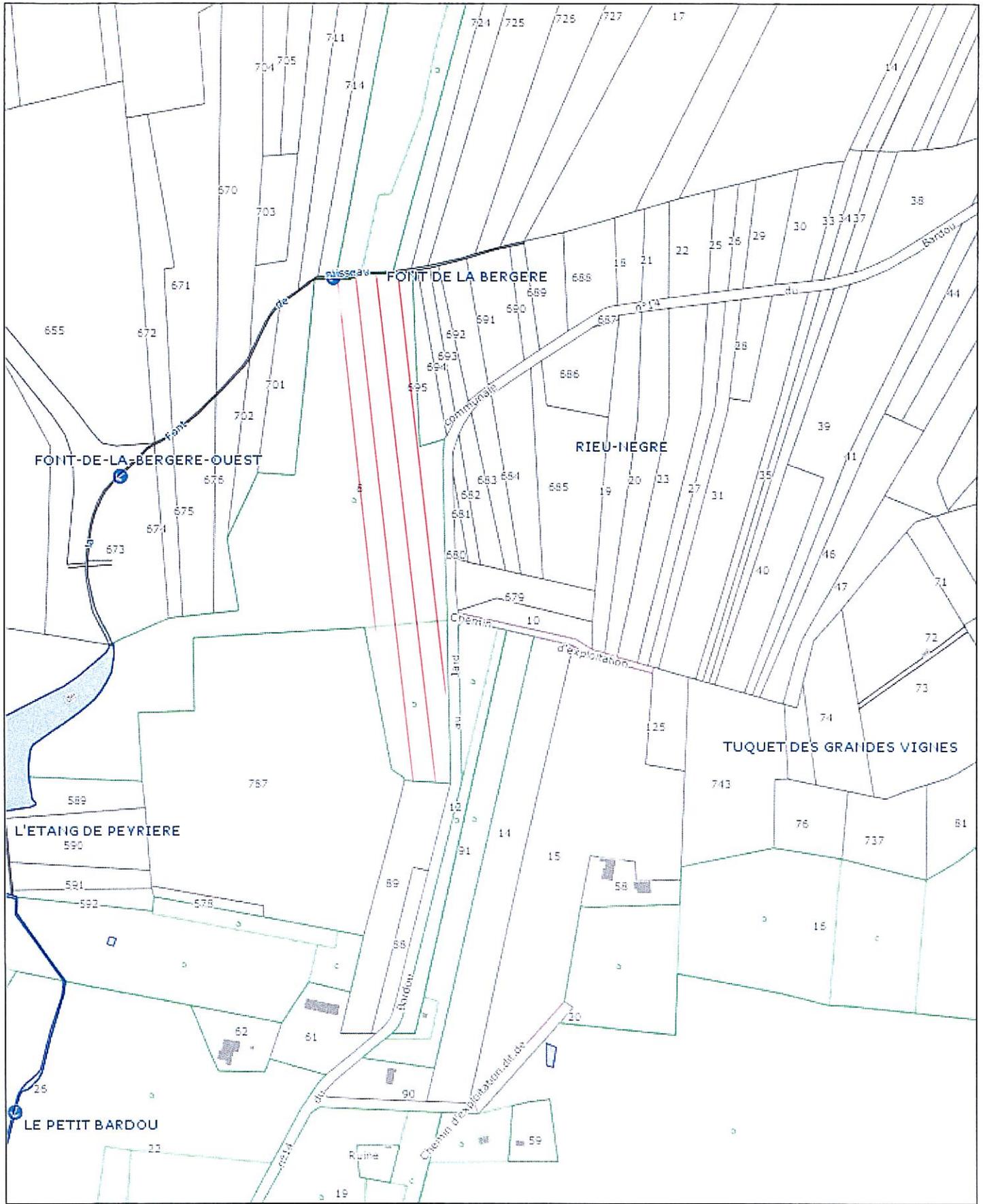


Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles. elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

≡ LE PÀLLOT - LE GRAND FRANÇAIS - COLYBRIC



le Petit Bardou



Echelle : 1/4000

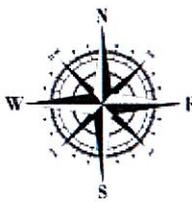


Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

LE PIC



Echelle : 1/2000



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.